

ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon

PREAVIS No 06-17

Comptes 2016 – Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, la commission de gestion a procédé à la vérification des comptes 2016 de l'ARAS.

Etaient présents :	Mmes	Alice Durnat Levi	Municipale de Prangins
		Monya Jaccard	Municipale de Burtigny, rapportrice
		Elvira Rölli	Municipale d'Arzier – Le Muids
	M.	Philippe Menoud	Municipal de Coinsins
Excusé :	M.	Vincent Hacker	Municipal de Nyon

Nous remercions M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS, ainsi que Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil et leur disponibilité lors de notre séance du 9 mai 2017.

La commission constate que les comptes de l'ARAS sont bien maîtrisés et que les charges sont globalement inférieures aux montants budgétés. Elle prend connaissance du rapport de la fiduciaire Heller à Nyon et se rallie à ses conclusions en considérant les comptes comme exacts et justifiés.

Ci-après, un descriptif succinct des comptes, des commentaires détaillés figurent dans la présentation des comptes du préavis 06-17

Compte 710

Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)

Les frais de fonctionnement sont toujours calculés sur le nombre de dossiers traités, soit 826 dossiers mensuels actifs en moyenne. La croissance est constante. Par rapport à 2015, la moyenne de dossiers traités a augmenté de 4,8%. La subvention octroyée devrait suivre la même augmentation. Toutefois, le résultat général est déficitaire de CHF 59'573.95 et nécessite un prélèvement au « Fond d'égalisation du résultat ». Ce déficit provient d'une décision du SPAS qui n'a pas versé la subvention du 4^{ème} trimestre afin de ne pas présenter un excédent de recettes à l'instar d'autres CSR du canton.

Le nombre moyen de dossiers financés en 2016, environ 7% d'augmentation (752 pour 2015), s'élève à 806.

L'engagement d'une remplaçante (2 congés maternité et un congé maladie) est compensé avec les indemnités de l'assurance maladie perte de gain et l'allocation maternité.

Les honoraires divers comprennent la fiduciaire et principalement le mandat donné à une consultante externe pour avoir un cahier des charge plus précis.

Compte 711

Autorités et Administration de l'ARAS

L'excédent de recette est de CHF 45'457.40.

Il est principalement dû à la non utilisation des traitements prévu dans le budget et aux indemnités en baisse des membres du CODIR et des commissions.

Compte 712

Subventions régionales versées par l'ARAS

L'excédent de recette est de CHF 14'882.85.

La Fondation Le Relais – Logement de transition et l'Association Lire & Ecrire ont pu œuvrer sans utiliser l'entier des subventions budgétées.

Un nouveau subside doit être régional et complémentaire à ceux délivrés par l'ARAS dans le cadre de ses buts principaux. Cette année, une participation de CHF 3'500.- a été versée à la phase test du dispositif « Activ Action » pour la réinsertion des jeunes en difficultés.

Compte 720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)

L'exercice 2016 présente un excédent de recette exceptionnel de CHF 392'540.-.

Les exercices futurs ne devraient pas reproduire des résultats similaires. En effet, deux postes n'ont pas été repourvus immédiatement lors du départ de collaborateurs. Les Agences de Rolle et de Coppet ont été fermées et la mise en œuvre de nouvelles missions liées aux PC Familles sont traitées à Nyon donnant droit à une nouvelle subvention du Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH). Le dimensionnement, l'organisation et l'encadrement a été repensé et une nouvelle structure sera mise en place en 2017.

Compte 730

Frais de Fonctionnement de l'AJERE, but optionnel de l'ARAS

La commission de gestion de l'ARAS ne se prononce pas sur ce sujet. Ce réseau est financé et approuvé uniquement par les communes concernées. Les résultats du compte 730 figurant au bilan de l'ARAS, il est également soumis dans le cadre du processus de validation des comptes. L'exercice 2016 est le dernier soumis à validation, les communes membres du but optionnel ayant démissionnés au 31.12.2016.

Conclusion

Les excédents des comptes 711, 712 et 720, représentant un total de CHF 4,70/hab., seront restitués aux communes par déduction sur le 2^{ème} acompte 2017.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

- ↳ Accepter les comptes 2016 de l'ARAS du district de Nyon et notamment pour :
 - le compte 710 – frais de fonctionnement du CSR :
 - de prendre note de la sollicitation du fond d'égalisation du résultat conformément à la directive cantonale en la matière
 - le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 42'643.35, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2017, soit CHF 0,45/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 2'814.05 au Fonds de Réserve de l'Association.

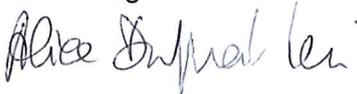
- le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 14'214.45, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2017, soit CHF 0,15/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 668.40 au Fonds de Réserve de l'Association.
- le compte 720 – frais de fonctionnement des AAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 388'528.30, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2017, soit CHF 4,10/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 4'011.70 au Fonds de Réserve de l'ARAS.
- le compte 730 – Frais de fonctionnement de l'AJERE :
 - de prendre note des résultats et décisions prises par les communes membres du but optionnel.

✚ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2016

✚ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2016

Pour la commission :

Alice Durgnat Levi



Municipale de Prangins

Elvira Rölli



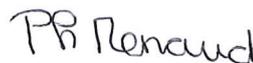
Municipale d'Arzier – Le Muids

Vincent Hacker



Municipal de Nyon

Philippe Menoud



Municipal de Coinsins

Monya Jaccard, rapportrice



Municipale de Burtigny

Nyon, le 16 mai 2017

